



La xénophobie ne doit plus gagner de terrain dans la République !

Alors que la dernière loi en droit des étrangers est à peine entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, le gouvernement a choisi de se doter de moyens supplémentaires en faisant adopter la loi dite « *Asile immigration* » du 10 septembre 2018.

Le SAF a lutté pour que les graves reculs qu'elle contient ne soient pas entérinés.

Cette loi ayant désormais été votée, le SAF appelle les avocat.e.s, les magistrat.e.s et tous les défenseurs des droits de l'Homme à poursuivre le combat contre la mise en œuvre de ces outils d'une politique xénophobe et répressive.

Délais exorbitants du droit commun, chausse-trapes de procédure pour piéger le demandeur d'asile et l'empêcher de faire valoir un quelconque droit au séjour, procédures dérogatoires pour débouter plus vite et éloigner de manière effective celui qui est considéré au mieux comme un indésirable, au pire comme une menace.

Et ce, avec la bénédiction du Conseil constitutionnel, qui s'est définitivement discrédité dans ses dernières décisions en la matière.

Privations de liberté débridées, assignations à résidence massives, augmentation des possibilités et de la durée de placement en rétention, y compris des enfants, lutte contre l'établissement de la filiation d'enfants issus de couples franco-étrangers et suppression du droit au séjour des mères étrangères de ces enfants français.

La France n'aurait-elle plus de tabou ?

Le ministre de l'Intérieur présente l'augmentation en 2017 de 20% des éloignements forcés d'étrangers comme un tournant dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Ce tournant pris par le gouvernement est celui que le Front National (aujourd'hui RN), contre lequel Emmanuel MACRON a été élu, préconise depuis plusieurs décennies.

Barrage a bien été fait contre ce parti xénophobe, mais manifestement pas contre ses idées, ni contre ses objectifs.

Le SAF dénonce la dérive politique du gouvernement français qui surfe sur la vague xénophobe européenne voire mondiale mais prend le risque d'être englouti par elle, emportant avec lui les valeurs fondamentales de notre République : liberté, égalité, fraternité.

Laisser couler l'étranger à nos frontières, intimider les personnes solidaires de cet étranger, perdre l'étranger dans les pièges d'une législation devenue déloyale sans réel exercice des droits de la défense.

Le Syndicat des avocats de France appelle chacun.e à défendre dans les préfectures, dans les tribunaux, aux côtés des associations d'aide aux étranger.e.s et des militant.e.s des droits de l'Homme, les idéaux que le législateur bafoue par des textes xénophobes votés au nom du peuple français qui lui, pourtant, ne l'est pas.

Motion proposée au congrès et dont le vote a été reporté au Conseil syndical du 7 décembre 2018, lequel l'a adopté.